

## RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 30 mai 2023, 19 h  
Salle communautaire | Quartier Lac Baker

### PROCÈS-VERBAL

**PRÉSENTS :**

Jean-Pierre Ouellet	Maire
Pierre Milliard	Directeur général
Jessica Raymond	Greffière par intérim
Daniel Bossé	Nadeau Picard & Associés

**CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry	Rino Levasseur
Quartier Lac-Baker :	Bernard Soucy	Ronald Cormier
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Michel J. Morin	Réginald Nadeau

**Présences dans la salle : 2.**

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

#### 2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire vérifie les présences. Tous les membres du Conseil sont présents.



### 3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

### 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### **Résolution n° 2023-05-30 (1)**

Proposé par le conseiller Michel J. Morin  
Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

**Il est résolu** que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été présenté.

**Motion adoptée.**

### 5. ARRÊTÉ, RÉOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF

#### **a) Adoption des états financiers 2022 du Village de Lac Baker – Nadeau Picard & Associés**

#### **Résolution n° 2023-05-30 (2)**

Proposé par le conseiller Georges Michaud  
Appuyé par la conseillère Francine Caron

**Il est résolu** que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte les états financiers 2022 du Village de Lac Baker tels que présentés par la firme comptable Nadeau & Picard Associés, avec un déficit de 31 212 \$ dans le Fonds de Fonctionnement général.

**Motion adoptée.**

#### **b) 3<sup>e</sup> lecture de l'Arrêté 2023-03.01 – Arrêté concernant la rémunération du Maire et des Conseillers de la Ville de Haut-Madawaska – *Résolution non-adoptée.***

#### **Résolution n° 2023-05-30 (3)**

Le Conseiller Réginald Nadeau propose de reporter la 3<sup>e</sup> lecture de l'Arrêté 2023-03.01 à une réunion ultérieure. Le Conseiller Michel J. Morin appuie la proposition.

**Votes en faveur**

Réginald Nadeau  
Michel J. Morin  
Georges Michaud  
Francine Caron  
Lloyd Plourde  
Richard Michaud

**Votes en défaveur**

Bernard Soucy  
Rino Levasseur  
Nancy Ann Landry

**Abstention**

Ronald Cormier

- c) **Adoption de l'Arrêté 2023-03.01 – Arrêté concernant la rémunération du Maire et des Conseillers de la Ville de Haut-Madawaska – Résolution non-adoptée.**

**Résolution n° 2023-05-30 (4)**

Le Conseiller Réginald Nadeau propose de reporter l'adoption de l'Arrêté 2023-03.01 à une réunion ultérieure. Le Conseiller Michel J. Morin appuie la proposition.

**Votes en faveur**

Réginald Nadeau  
Michel J. Morin  
Georges Michaud  
Francine Caron  
Lloyd Plourde  
Richard Michaud

**Votes en défaveur**

Bernard Soucy  
Rino Levasseur  
Nancy Ann Landry

**Abstention**

Ronald Cormier

**d) Offres de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton : élaboration d'une planification stratégique et une étude en ressources humaines**

**Résolution n° 2023-05-30 (5)**

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

**ATTENDU QUE** la Communauté rurale de Haut-Madawaska et le Village de Lac Baker ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour former une nouvelle entité nommée Ville de Haut-Madawaska;

**ATTENDU QUE** cette fusion a occasionné des dépenses supplémentaires à la nouvelle entité afin de mener à terme cette transition;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale offre un soutien financier à la Ville de Haut-Madawaska pour diminuer les impacts financiers et faciliter cette dite transition;

**ATTENDU QUE** la Ville de Haut-Madawaska a exprimé ses besoins pour l'élaboration d'une planification stratégique, ainsi qu'une étude en ressources humaines;

**IL EST DONC RÉSOLU QUE** la Ville de Haut-Madawaska accepte les offres de services suivantes de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un total de 94 647,50 \$, plus taxe applicable :

**Offre n° M-23-1006** : Accompagnement dans la planification stratégique : 33 200,00 \$

**Offre n° M-23-1002** : Formation sur la gestion de la performance - méthodes et outils : 27 025,00 \$

**Offre n° M-23-1003** : Diagnostic du climat de travail : 34 422,50 \$

**Motion adoptée.**

**e) Modification du Plan rural « Arrêté n° 14 », Quartier Saint-Hilaire, zone Résidentiel (R) à zone Centre communautaire (C) – NID : 35338557**

**Résolution n° 2023-05-30 (6)**

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

**Il est résolu que** le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska considère l'adoption de l'arrêté municipal n° 14-03, modifiant le plan rural « Arrêté no 14 », de façon à changer la vocation d'une partie de la propriété appartenant à Luc Delange, située sur la rue Centrale, à Haut-Madawaska, Quartier Saint-Hilaire, (NID : 35338557)

de zone Résidentiel (R) à zone Centre communautaire (C) avec entente afin de permettre un établissement d'entretien d'équipement et de réparation automobile;

**Il est également résolu que** les modifications proposées soient présentées au public le 11 juillet 2023 à l'édifice municipal à compter de 19 h.

**Il est finalement résolu que** Jessica Raymond, greffière, se charge, au nom et au compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* sur le site Web de la Ville de Haut-Madawaska indiquant l'intention du conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les objections ou commentaires au projet proposé pourront être présentés au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau municipal de Haut-Madawaska.

**Motion adoptée.**

**f) Contribution essentielle des municipalités à toute décision future sur les services policiers contractuels de la GRC**

**Résolution n° 2023-05-30 (7)**

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget fédéral 2023 qu'il a décidé de transférer aux municipalités le fardeau de tous les coûts rétroactifs découlant de la nouvelle convention collective de la GRC;

**ATTENDU QUE** ces coûts extraordinaires, qui s'élèvent à des millions de dollars pour certains gouvernements municipaux, se traduiront par des difficultés majeures pour les collectivités et pour les populations touchées d'un océan à l'autre du pays, et que la décision que les municipalités concernées seront responsables de payer ces coûts a été prise sans que celles-ci soient consultées ou intégrées aux discussions;

**ATTENDU QUE** les gouvernements municipaux assument déjà une part croissante des coûts des services policiers et que, contrairement à d'autres ordres de gouvernement, ils ne sont pas autorisés à adopter des budgets déficitaires pour répartir dans le temps l'impact de telles sommes extraordinaires et ponctuelles, et qu'ils ne disposent que d'outils financiers restreints;

**ATTENDU QUE** les gouvernements municipaux seront maintenant forcés de prendre des décisions difficiles qui entraîneront des répercussions sur leurs populations, comme réduire les services essentiels, diminuer les services policiers, accroître grandement les impôts fonciers et/ou annuler les travaux prévus en matière d'infrastructure, au moment où les inquiétudes des

Canadiennes et des Canadiens à l'égard de la sécurité publique et du coût de la vie sont déjà élevées;

**ATTENDU** qu'il est crucial que les municipalités soient dorénavant et proactivement mobilisées sur toute question de coûts des services policiers contractuels, et intégrées à tout processus subséquent sur cette question, pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU** que la Ville de Haut-Madawaska fera front commun avec la Fédération canadienne des municipalités pour demander au gouvernement fédéral de s'assurer que les gouvernements municipaux soient dûment consultés, pleinement informés et intégrés aux discussions liées aux coûts des services policiers, étant donné le rôle des municipalités dans le maintien de la sécurité des collectivités du pays;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU** que la Ville de Haut-Madawaska manifeste cet engagement en écrivant directement au député fédéral local.

**Motion adoptée.**

## 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Réginald Nadeau à 19 h 35.

  
Jean-Pierre Ouellet  
Maire

  
Jessica Raymond  
Greffière

